

La révision de notre PLU se poursuit !

Alors que les travaux relatifs aux recensement des zones humides et du patrimoine végétal se poursuivent sur le territoire, le projet politique de la commune se dessine. Il se traduit au travers d'un document appelé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD). Le PADD est la clé de voute du PLU. Ce sont ses grandes orientations qui fonderont le zonage, règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) du prochain PLU.

Pour ceux et celles qui n'ont pas pu se rendre à la réunion publique du 25 juin dernier, voici en quelques mots, l'essence du projet !

Où et comment construire ?

Dimensionner au plus juste nos besoins en faveur d'un développement durable et harmonieux de notre territoire	 Permettre réglementairement la mise en oeuvre de la ZAC mutli-sites sur 3 secteurs : Gambetta, La Clouyère et l'Yve	 Sur les 12 prochaines années, produire environ 1100 logements
Conforter l'armature urbaine du territoire	 Une densité minimale des surfaces d'extension à vocation résidentielle de 25 à 30 logs/ha	 Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dits « NAF »	 Un besoin foncier d'environ 15 à 17 ha à 12 ans toutes destinations confondues	 Maitriser le développement urbain tout en valorisant la nature en ville et la mobilité douce

Quoi et comment préserver ?

Dimensionner au plus juste l'urbanisation pour préserver l'environnement, le cadre de vie des Janzéens	 Préserver la trame verte et bleue , les paysages , le patrimoine bâti	 Prendre en compte les risques (inondation, etc...), développer une approche bioclimatique, favoriser les énergies renouvelables
Maintenir la dynamique économique	 Préserver, conforter et densifier les secteurs d'activités : centre-bourg, route de Bain, ZA Bois de Teillay, ZA de la Chauvelière	 Préserver le commerce de proximité , les activités agricoles , la carrière de Montlouis, les activités isolées sur le territoire